

M. LEMIEUX: Cet édifice est dans le comté même de l'honorable ministre.

M. MONK: Je ne comprends plus l'esprit qui anime mon honorable ami depuis que je siége sur les banquettes ministérielles. L'honorable député est généralement aimable, mais mon passage de ce côté-ci de la Chambre semble lui avoir mis la haine au cœur. J'avais pensé pendant quelque temps que mon collègue M. Pelletier avait une part dans cette haine, mais l'honorable député semble vouloir maintenant la concentrer toute sur moi. Je lui dirai que la population de la paroisse et du village de Saint-Laurent est de 3,502 âmes.

M. LEMIEUX: J'ai demandé quelles étaient les recettes.

M. MONK: Mon honorable ami connaît très bien la vieille paroisse de Saint-Laurent.

M. LEMIEUX: Oui, ma famille vient de là.

M. MONK: C'est une vieille et grande paroisse et je suis heureux de voir que cette Chambre a voté un crédit pour un édifice public dans cette paroisse. A mon avis, c'est une grande économie à faire, aujourd'hui que la ville de Montréal étend ses limites à tous ses villages alentour, que d'acquérir des terrains pour des édifices publics, on économisera des centaines de milliers de dollars que l'on serait obligé de dépenser plus tard. Dans cette paroisse est située la maison mère des sœurs Sainte-Croix, une congrégation importante. L'inspecteur des bureaux de poste est d'avis qu'une localité importante comme Saint-Laurent mérite un édifice public. Ce fonctionnaire a fait rapport le 16 janvier 1912, que les dimensions de l'édifice dans lequel est logé le bureau de poste présentement, sont de 30x20 pieds, le passage de 12x20 pieds et l'espace réservé au bureau de 8x12 pieds. Les recettes de ce bureau de poste en 1909-10 ont été de \$1,542.54 et pour 1910-11, \$1,395.51. Les mandats émis en 1909-10 se sont élevés à \$9,353.53 et en 1910-11, \$7,160.41. Les mandats payés en 1909-10, se sont élevés à \$8,087.27, et en 1910-11, à \$7,224.06.

M. LEMIEUX: Je suis satisfait maintenant.

M. MONK: Est-il réellement possible de satisfaire mon honorable ami. Je n'en puis croire mes oreilles, quand je l'entends dire qu'il est satisfait.

M. LEMIEUX: Je suis entièrement satisfait.

M. MONK: De moi?

M. LEMIEUX: Oui.

M. LOGGIE: Puis-je poser une question à l'honorable ministre des Chemins de fer. On m'apprend de Chatham (N.-B.) que l'on

n'a pas encore demandé de soumissions pour la nouvelle gare à Chatham, et je voudrais demander au ministre si c'est l'intention de construire une nouvelle gare à cet endroit?

M. L'ORATEUR: Nous ne discutons présentement aucun crédit relatif à cette gare.

M. LOGGIE: Je croyais qu'il avait été compris samedi soir que nous pourrions poser toutes les questions que nous voudrions en séance générale.

M. BORDEN: Il est difficile aux ministres de répondre à des questions, à moins qu'ils n'aient avec eux tous leurs livres et les chefs de leur département. Le Gouvernement ne s'attendait pas qu'on lui demanderait des renseignements de ce genre aujourd'hui, car il nous aurait fallu amener quarante ou cinquante fonctionnaires dans cette Chambre.

M. EMMERSON: Il avait été compris avec le chef des whips que nous pourrions poser en séance générale les questions que nous nous abstenions de poser en comité des subsides. Cela a été très bien compris.

M. HUGHES (Victoria): Pas en séance générale.

M. EMMERSON: Excusez-moi. Il fut très bien compris que nous le pourrions.

M. L'ORATEUR: Je crois que l'honorable député (M. Emmerson) a raison, mais la discussion doit toujours se rapporter à des crédits en délibération et les honorables députés n'ont pas le droit de soulever des questions étrangères au débat.

M. SINCLAIR: J'ai compris bien distinctement que l'honorable ministre de l'Intérieur qui dirigeait la Chambre samedi soir, a consenti, si nous voulions laisser passer les crédits sans discussion, que nous aurions le droit de poser des questions et d'obtenir des réponses.

M. HUGHES (Victoria): Mais pas en séance générale.

M. L'ORATEUR: C'est ce que j'ai compris moi-même, mais j'ai compris aussi que les questions devraient être posées d'après les règlements de la Chambre. Il a été compris que dans la discussion des résolutions budgétaires en séance générale les honorables députés pourraient poser des questions relatives aux crédits votés en comité des subsides; mais ne pas aller en dehors de cela, et que l'on ne pourrait parler qu'une fois, si c'était nécessaire. On voudrait dépasser maintenant ce que l'on avait en vue.

Travaux publics.—Dépenses d'entretien.—Ports et voies fluviales.—Sackville.—Réparations et prolongement du quai, \$5,000.

M. EMMERSON: Que signifie ce crédit?